



# RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS

ARTICLE 1 : Alixéo organise un jeu concours Facebook sans obligation d'achat, à l'occasion de cette nouvelle année. Le jeu se déroulera sur le réseau social Facebook et en participation direct , du Mercredi 6 Janvier 2016 au Vendredi 26 Février 2016 à 20h et permet de gagner 5 sites internet.

ARTICLE 2 : L'entreprise Alixéo se réserve le droit d'arrêter ce jeu à tout moment.

ARTICLE 3 : Ce jeu est totalement gratuit, ouvert à tous : entreprises / sociétés / associations / particuliers ... Cependant, la participation est limitée à une participation par compte Facebook ou raison sociale.

ARTICLE 4 : Les noms des gagnants seront publiés sur la page Facebook Alixéo le Mardi 1 Mars 2016 dans l'après-midi. Les gagnants seront désigner par tirage au sort effectué selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 5 : Pour participer au jeu, les internautes doivent aimer (bouton "j'aime") la page Alixéo. Puis il devront remplir le formulaire qui sera accessible depuis la page dédié du site: [gagnetonsite.fr](http://gagnetonsite.fr)

ARTICLE 6 : A l'issue des résultats, les gagnants seront contactés sur Facebook par message privé et/ou directement par mail et/ou par téléphone.

ARTICLE 7 : Les lots offerts ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte et ne pourront, en aucun cas, être échangés contre leur valeur en espèce ou contre toute autre dotation, sauf être utilisés en avoir, en cas de souscription à une formule supérieure.

ARTICLE 8 : En participant à ce jeu, chacun des joueurs s'engage à respecter le présent règlement qui fera l'objet d'une publication sur le site internet: [monsite.alixeo.com/gagne-ton-site/reglement-du-jeux/](http://monsite.alixeo.com/gagne-ton-site/reglement-du-jeux/)

ARTICLE 9 : Les gagnants se verront offrir les frais de création d'un site internet formule PRO\* ( d'une valeur de 190€) dont le détail de l'offre est disponible sur le site: <http://monsite.alixeo.com/nos-offres/> .

L'abonnement de la formule PRO\* est de 19€HT/Mois et reste à la charge des gagnants.

Dans le cadre de la politique d' "Alixéo" au moment du jeu, une période d'essai de 7 jours est offerte ainsi que le premier mois d'abonnement, les gagnants du jeu en bénéficient également.

*\*Les gagnants ont la possibilité d'opter pour une formule supérieure ,Evolution ou E-commerce a conditions d'accepter d'acquiescer les frais de création liée a l'offre choisi. Une déduction des frais de conception de la formule pro gagné seront déduits.*

ARTICLE 10 : Le délai de conception du site Internet est de 3 mois maximum à compter du 3 Mars 2016.

ARTICLE 11: - Ce jeu-concours n'est ni organisé, ni parrainé par Facebook. Les données personnelles collectées sont destinées à la société organisatrice et non à Facebook.

**Avenue Digital Group SAS**

21, Rue de la Rivoire

38300 BOURGOIN-JALLIEU

Tel: 01 85 094 094 / Mail: [contact@adgf.fr](mailto:contact@adgf.fr)

SIRET : 812 787 596 00012 - APE : 7021Z

TVA : FR 80 812 787 566